

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2011 N°40
3 novembre 2011

- Décision du 20 octobre 2011 portant subdélégation de signature (ordonnateur secondaire délégué, chef d'unité comptable, divers actes, marchés et contrats) DR Nord/Pas-de-Calais	P 2
- Décisions du 24 octobre 2011 portant délégation de signature en matière d'administration générale et ordonnateur secondaire DL Haute-Marne	P 7
- Décisions du 25 octobre 2011 portant délégation de signature (Ordre général, COT et usage temporaire, ordonnateurs secondaires délégués et en matière du pouvoir adjudicateur) DIR Bassin de la Seine	P 12

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

**DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE,
POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DE CHEF D'UNITE COMPTABLE ET
POUR LA PASSATION DE DIVERS ACTES, MARCHES ET CONTRATS**

**Le Chef du Service de la Navigation du Nord / Pas-de-Calais
Directeur régional de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports,
Vu l'article 124 de la loi de finances n° 90.1168 du 29 décembre 1990 pour l'année 1991,
Vu le décret n° 60.1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, notamment ses articles 16, 17, 18 et 27-1,
Vu la délégation de pouvoir en date du 3 mars 2009 modifiée, accordée par le Directeur général de VNF au directeur régional de VNF du Nord / Pas-de-Calais,
Vu la décision de subdélégation de signature en date du 2 juillet 2010 accordée par le Directeur général de VNF à Monsieur Defresne Directeur régional de VNF,
Vu la décision du 2 juillet 2010 du Directeur Général donnant délégation à M. Jean-Pierre Defresne, Directeur régional de VNF,
Vu la décision du Directeur général de Voies navigables de France du 2 juillet 2010 portant désignation d'ordonnateurs secondaires, en recettes et en dépenses, pour l'ensemble des opérations relevant de leurs fonctions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties,
Vu l'arrêté du 25 juillet 2008 nommant M. Jean-Pierre Defresne, chef du Service de la Navigation du Nord / Pas-de-Calais à compter du 1er septembre 2008,
Vu l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2009 fixant l'organisation du Service de la Navigation du Nord / Pas-de-Calais,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à

- Monsieur Mathieu DEWAS, Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts,
Directeur Adjoint et Directeur des Subdivisions
- Madame Aurélie MILLOT, Attachée Principale Administrative,
Secrétaire Générale,
- Madame Sandrine BROCHET-GALLIN, Attachée Principale Administrative,
Secrétaire Générale Adjointe, assurant la fonction de chef du Service Missions Régaliennes par intérim,
- Monsieur Christian JUNG, R.I.N hors Catégorie
Chef du Service Qualité Sécurité Environnement,
- Madame Catherine FOCRET PLANCKE, Ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat,
Chef du Service Exploitation Maintenance,
- Madame Catherine JACQUART, Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts,
Chef du Service Maitrise d'Ouvrage,
- Monsieur Charles BIZIEN, Ingénieur Divisionnaire des travaux publics de l'Etat,
Adjoint au Chef du Service Maitrise d'Ouvrage,
- Monsieur Guy ARZUL, agent VNF N8,
Chef du Service Développement de la Voie d'Eau,

à effet de signer en mon nom

l'ensemble des actes et décisions figurant à l'article 1^{er} de la délégation de pouvoirs consentie par le directeur général de VNF le 3 mars 2009, à l'exception du point 8, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, et sous réserve de m'en rendre compte.

37 rue du Plat
boîte postale 725
59034 Lille cedex
téléphone : 03 20 15 49 70
télécopie : 03 20 15 49 71

Etablissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124. Res Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 215 520 17 303, Siret 552 017 303 00 207,
compte bancaire : agent comptable secondaire de VNF Lille, ouvert à la Trésorerie
Générale du Nord n° 10071 59000 00001004016 82

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires ci-dessus désignés, la délégation de signature est exercée par l'intérimaire désigné par moi-même.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux personnes ci-après désignés,

- Mlle Nathalie GAFFET, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, pour la cellule dragages du Service Maitrise d'ouvrage,
- M. Rémi DURIBREUX, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Pascal LENOIR, Technicien Supérieur Principal, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Thomas MOMBER, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, pour la cellule opérationnel 1 du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Serge LE GARZIC, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, pour la cellule opérationnelle 2 du Service Maitrise d'Ouvrage
- Mme Edith DUBRULLE, Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable de la cellule Gestion Financière et Comptabilité, du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Jean-Michel ROPITAL, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale de Dunkerque, chargé de la subdivision territoriale de Saint-Omer par intérim, responsable du pôle immobilier pour les subdivisions de Dunkerque et de Saint-Omer
en cas d'absence et d'empêchement de M. Jean-Michel ROPITAL, délégation de signature est donnée à Yves BACHELET, Contrôleur Divisionnaire, adjoint au subdivisionnaire de Saint-Omer
en cas d'absence et d'empêchement de Jean-Michel ROPITAL, délégation de signature est donnée à Christian REGNIEZ, Contrôleur Principal de Dunkerque
- M. Henri SZYMONIAK, Ingénieur Divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale de Lille, chargé de la subdivision territoriale de Douai par intérim, responsable du pôle immobilier pour les subdivisions de Lille et Douai par intérim,
en cas d'absence et d'empêchement de M. Henri SZYMONIAK, délégation de signature est donnée à Stéphane DESBUISSON, Contrôleur principal, adjoint au subdivisionnaire de Lille
en cas d'absence et d'empêchement de M. Henri SZYMONIAK, délégation de signature est donnée à Jérôme MALBRANCQ, Technicien Supérieur en Chef, adjoint au subdivisionnaire de Douai
- M. Alain LEBEK, Ingénieur Divisionnaire des travaux publics de l'Etat chargé de la subdivision territoriale de Cambrai et de la subdivision de Maubeuge, responsable du pôle immobilier pour les subdivisions de Cambrai, Maubeuge et Valenciennes,
en cas d'absence et d'empêchement de M. Alain LEBEK, délégation de signature est donnée à Alain LEFEBVRE, Technicien Supérieur en Chef, adjoint au subdivisionnaire de Cambrai et à Didier DEBRABANT, Contrôleur Divisionnaire, adjoint au subdivisionnaire de Maubeuge
- M. Patrick DELBARRE, Technicien Supérieur en Chef, chargé de la subdivision territoriale de Valenciennes
en cas d'absence et d'empêchement de M. Patrick DELBARRE, délégation de signature est donnée à Denis STRICHER, Technicien Supérieur en Chef, adjoint au subdivisionnaire de Valenciennes
- Mlle Stéphanie FACHE, Secrétaire Administratif de classe normale, *responsable des Moyens Généraux*, du Secrétariat Général
en cas d'absence et d'empêchement de Mlle Stéphanie FACHE, délégation de signature est donnée à Mme Cécile SIX, Adjoint Administratif Principal de 2ème classe, de la cellule Moyens Généraux / Logistique du Secrétariat Général
- M. Christian GALANT, R.I.N C1, responsable du pôle d'appui régional Service Exploitation Maintenance,
en cas d'absence et d'empêchement de M. Christian GALANT, délégation de signature est donnée à Jean-Lou ROMMENS, Contrôleur principal, du Service Exploitation Maintenance,
- M Patrice OGER, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint du chef du Service Exploitation Maintenance, *en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Focret-Plancke, chef du Service Exploitation Maintenance,*

- Mme Sabine VAN HONACKER, agent VNF N7, Adjointe du Chef du Service Développement de la Voie d'Eau,

à l'effet de signer, en mon nom, dans le cadre de leurs attributions et compétences

1. les engagements juridiques matérialisés par des ordres de mission et des bons et des lettres de commande, marchés dont le montant estimé est inférieur aux seuils suivants, passés selon la procédure adaptée prévue par le Code des marchés publics et selon les instructions en vigueur du Directeur général de Voies navigables de France fixant les modalités de publicité et de mise en concurrence

TRAVAUX	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	SERVICES	FOURNITURES
50.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT

2. les pièces de liquidation, de recettes et des dépenses de toute nature
- 3- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion des engagements juridiques ci dessus attribués
- 4- prendre tout acte et décision relatif à l'exécution des engagements juridiques ci dessus attribués

Article 4 : Les personnes désignées ci-dessous auront la faculté de tenir un carnet de bons de commande sous le contrôle et la responsabilité de leur supérieur hiérarchique dans la limite de 2.000 € HT.

Service Développement de la Voie d'Eau :

- M. Régis WALLYN, N7

Service Exploitation Maintenance :

- Mme Karine CHUQUET, Technicien Supérieur en Chef

En cas d'urgence, dans le cadre des astreintes dites de premier niveau, les Chefs d'Equipe, les Contrôleurs et les Techniciens, peuvent engager des dépenses dans la limite de 2.000 € HT. Un montant supérieur peut être engagé après avoir reçu l'accord du cadre d'astreinte.

Article 5 :

Délégation de signature, en mon nom, est donnée à

- Mme Sabine VAN HONACKER, agent VNF N7 Adjointe du Chef du Service Développement de la Voie d'Eau,

- M. Jean-Michel ROPITAL, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale de Dunkerque, chargé de la subdivision territoriale de Saint-Omer par intérim, responsable du pôle domaine pour les subdivisions de Dunkerque et de Saint-Omer par intérim

en cas d'absence et d'empêchement de M. Jean-Michel ROPITAL, délégation de signature est donnée à Yves BACHELET, Contrôleur Divisionnaire, adjoint au subdivisionnaire de Saint-Omer

en cas d'absence et d'empêchement de Jean-Michel ROPITAL, délégation de signature est donnée à Christian REGNIEZ, Contrôleur Principal de Dunkerque

- M. Henri SZYMONIAK, Ingénieur Divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chargé de la subdivision territoriale de Lille, chargé de la subdivision territoriale de Douai par intérim, responsable du pôle domaine pour les subdivisions de Lille et Douai par intérim,

en cas d'absence et d'empêchement de M. Henri SZYMONIAK, délégation de signature est donnée à Stéphane DESBUISSON, Contrôleur principal, adjoint au subdivisionnaire de Lille

en cas d'absence et d'empêchement de M. Henri SZYMONIAK, délégation de signature est donnée à Jérôme MALBRANCQ, Technicien Supérieur en Chef, adjoint au subdivisionnaire de Douai

- M. Alain LEBEK, Ingénieur Divisionnaire des travaux publics de l'Etat chargé de la subdivision territoriale de Cambrai et de la subdivision de Maubeuge

en cas d'absence et d'empêchement de M. Alain LEBEK, délégation de signature est donnée à Alain LEFEBVRE, Technicien Supérieur en Chef, adjoint au subdivisionnaire de Cambrai et à Didier DEBRABANT, Contrôleur Divisionnaire, adjoint au subdivisionnaire de Maubeuge

- M. Patrick DELBARRE, Technicien Supérieur en Chef, chargé de la subdivision territoriale de Valenciennes , responsable du pôle domaine pour les subdivisions de Cambrai, Maubeuge et Valenciennes
en cas d'absence et d'empêchement de M. Patrick DELBARRE, délégation de signature est donnée à Denis STRICHER, Technicien Supérieur en Chef, adjoint au subdivisionnaire de Valenciennes

à l'effet de, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, non constitutives de droits réels, du domaine géré par VNF portant sur une durée n'excédant pas 8 ans, une superficie inférieure à 10 hectares et dont le montant de redevance annuelle est inférieure à 3.000 €
- Accorder toute convention d'usage et d'entretien n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure à 20 hectares
- Accorder les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932, modifié
- Accorder tout ordre de mission aux agents placés sous leur autorité et signer les états de frais correspondants
- agir en justice, en cas d'urgence, y compris déposer plainte

Article 6 :

Délégation de signature est donnée à

- M. Rodolphe CHIROL, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, Chef de la cellule valorisation du patrimoine immobilier, du Service Développement de la Voie d'Eau,
en cas d'absence et d'empêchement de M. Rodolphe CHIROL, délégation de signature est donnée à :
 - Mme Emmanuelle GUILLOINEAU, agent VNF N5, adjoint au chef de cellule valorisation du patrimoine immobilier, du Service Développement de la Voie d'Eau ,
- M. Thierry DUTILLEUL, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, responsable de la cellule Aménagement Tourisme, du service Développement de la Voie d'Eau.
- Mme Alexandra AUTRICQUE, agent VNF N6, responsable de la cellule Communication - Documentation du Service Qualité Sécurité Environnement,
- M. Côme VERGEZ, Ingénieur des travaux publics de l'Etat, Chef de la cellule Méthode - Qualité Stratégie du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Xavier THOREL, agent VNF N6, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage
- M. Gauthier LAGACHE, Ingénieur Etude et Fabrication, pour l'Atelier du Service Maitrise d'Ouvrage

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences

- les engagements juridiques matérialisés par des ordres de mission, des bons et lettres de commande, marchés dont le montant estimé est inférieur aux seuils suivants, passés selon la procédure adaptée prévue par le Code des marchés publics et selon les instructions en vigueur du Directeur général de Voies navigables de France fixant les modalités de publicité et de mise en concurrence

TRAVAUX	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	SERVICES	FOURNITURES
50.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT	20.000 € HT

Article 7 :

Délégation de signature est donnée à M. Régis BERTHE, Technicien Supérieur en Chef, Chef du CRCE du Secrétariat Général dans le cadre de l'exécution de la décision portant désignation des ordonnateurs du 3 mars 2009, à l'effet :

- d'effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement
- de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes, notamment les actes d'exécution en dépenses et recettes des décisions ou conventions signées par les autorités compétentes du siège de l'établissement prévoyant expressément une exécution par le service mis à disposition de Voies navigables de France ainsi que les documents relatifs à la liquidation et l'ordonnancement de la Taxe hydraulique

en cas d'absence et d'empêchement de M. Régis Berthe, délégation de signature est donnée à M. Laurent ZALIK, Secrétaire administratif de classe normale, adjoint au Chef du CRCE du Secrétariat Général

Article 8 :

Toute décision antérieure est abrogée. La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Lille, le 20 octobre 2011

Le Chef du Service de la navigation
du Nord – Pas-de-Calais
Directeur régional de VNF,

Jean-Pierre DEFRESNE

Délégation locale de
la Haute-Marne

DECISION N° 2011/ 135 DU 24 OCTOBRE 2011 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ADMINISTRATION GENERALE ET DE MARCHES

Le délégué local de VNF,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code des transports,

Vu le code des marchés publics,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut des voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du premier ministre du 10 octobre 2011 nommant M. Jacques Banderier, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies Navigables de France portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies Navigables de France

DECIDE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Banderier, délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Pierre Graule, directeur adjoint
- M. Lionel Vuittenez, chef du service voies navigables
- M. Dominique Amiotte, secrétaire général

pour signer tous actes et documents dans les matières mentionnées à l'article 1 de la délégation de pouvoir du 3 mars 2009.

➤ **Article 2** : Délégation de signature est donnée dans les matières suivantes :

- pour tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par VNF portant sur une durée inférieure ou égale à 9 ans ou une superficie inférieure ou égale à 5 hectares;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché quel qu'en soit le montant;
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché quel qu'en soit le montant;
- prendre tout acte ou décision en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail;
- signer les états de frais des agents placés sous son autorité

aux agents désignés ci-après :

- M. Lionel Vuittenez, chef du service voies navigables (SVN)
- M. Gérard Carbillet, chef du bureau développement de voie d'eau (BDVE)
- M. Xavier Michel, chef de la subdivision de Saint-Dizier
- M. Frédéric Poinot, chef de la subdivision de Longeau
- M. Philippe Guyot, adjoint au chef de la subdivision de Longeau
- M. Pascal Giroud, adjoint au chef de la subdivision de Saint-Dizier.

Délégation de signature est donnée à M. Thierry Badier, adjoint au chef du bureau développement de la voie d'eau (BDVE) dans les matières suivantes :

- pour tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par VNF portant sur une durée inférieure ou égale à 9 ans ou une superficie inférieure ou égale à 5 hectares;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché quel qu'en soit le montant;
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché quel qu'en soit le montant

Article 3 : Délégation de signature est donnée pour conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre dans la limite de 90 000 € à M. Lionel Vuittenez, chef du service voies navigables (SVN).

Article 4 : Délégation de signature est donnée pour conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre dans la limite de 50 000 € à :

- M. Gérard Carbillet, chef du bureau développement de voie d'eau (BDVE)
- M. Xavier Michel, chef de la subdivision de Saint-Dizier,
- M. Frédéric Poinot, chef de la subdivision de Longeau ,
- M. Thierry Badier, adjoint au chef du bureau développement de la voie d'eau
- M. Pascal Giroud, adjoint au chef de la subdivision de Saint-Dizier
- M. Philippe Guyot, adjoint au chef de la subdivision de Longeau

Article 5 : Délégation de signature est donnée pour conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, dans la limite de 3 000 € aux agents dont la liste figure ci-dessous :

- M. Pascal Belluz à la subdivision de Longeau
- M. David Riotot à la subdivision de Longeau
- M. Jean-Luc Radel OPA à la subdivision de Longeau
- M. Henri Linares à la subdivision de Longeau
- Mlle Emilie Forêt à la subdivision de Saint-Dizier
- M. Jean-François Voillequin à la subdivision de Saint-Dizier
- M. Dominique Cressot à la subdivision de Saint-Dizier
- M. Christophe Mion OPA à la subdivision de Saint-Dizier
- M. Thierry Matuchet à la subdivision de Saint-Dizier
- M. Philippe Flamerion à la subdivision de Saint-Dizier

Article 6 : La décision n° 2011/112 du 30 septembre 2011 est abrogée.

Article 7 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des Voies Navigables de France.

CHAUMONT, le 24 octobre 2011

le délégué local de VNF,

Jacques BANDERIER



DECISION N° 2011/ 136 DU 24 OCTOBRE 2011 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le délégué local de VNF,

Vu l'article de la loi de finances pour l'année 1991 n° 90-1168 du 29 décembre 1990,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut des Voies Navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies Navigables de France du 25 février 2009,

Vu la décision du 3 mars 2009 portant désignation des ordonnateurs secondaires de Voies Navigables,

Vu l'arrêté du premier ministre du 10 octobre 2011 nommant M. Jacques Banderier, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

DECIDE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M; Banderier, délégation est donnée à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

- M. Jean-Pierre Graule, directeur adjoint
- M. Lionel Vuittenez, chef du service voies navigables
- M. Dominique Amiotte, secrétaire général

82, rue du Commandant
Hugueny
boite postale 2087
52903 Chaumont cedex
téléphone 03 25 30 79 79
télécopie 03 25 30 79 80

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siren 552 017 303,
compte bancaire : agent comptable secondaire de Nancy ouvert à la
trésorerie générale de Nancy n° 10071 54000 00044009267 71
Service mis à disposition par le Ministère des Transports, de l'Équipement, du
Tourisme et de la Mer

Article 2 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes en matière d'ordonnancement secondaire dans la limite de leurs attributions et compétences à :

- M. Lionel Vuittenez, chef du service voies navigables (SVN)
- Mme Michelle Harmand, chef comptable pour la partie dépenses du Centre Régional de Collecte et d'édition de VNF à NANCY, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Harmand, à Mme Anne Didier,
- Mme Anne Didier, chef comptable pour la partie recettes du Centre Régional de Collecte et d'édition de VNF à Nancy, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michelle Harmand,
- M. Michel Courteau, chef d'arrondissement développement de la Direction Régionale de NANCY et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Harmand et de Mme Didier,

Article 3 : Délégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences

- les pièces de constatation et de liquidation des dépenses de toute nature
- les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

aux chefs d'unité comptable désignés ci-après :

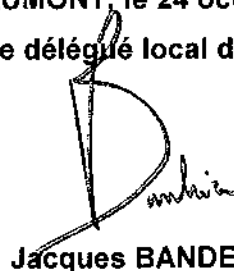
- M. Xavier Michel, chef de la subdivision de Saint-Dizier, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel, à M. Pascal Giroud, adjoint au chef de la subdivision,
- M. Gérard Carbillet, chef du bureau du développement de la voie d'eau.

Article 4 : La décision n° 2011/113 du 30 septembre 2011 est abrogée.

Article 5 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des Voies Navigables de France.

CHAUMONT, le 24 octobre 2011

le délégué local de VNF,



Jacques BANDERIER

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE (Ordre général)

Le Directeur interrégional du bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

VU le code des transports

direction
inter régionale
du bassin
de la Seine

VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la loi n° 2001-43 du 16 janvier 2001 modifiée portant dispositions diverses en matière d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,

VU le décret du 06 février 1932 modifié portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,

VU le décret 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

VU le décret 91-797 du 20 août 1991, modifié, relatif aux recettes de Voies navigables de France,

VU le décret du 28 juin 2010 nommant Monsieur Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

VU l'arrêté ministériel en date du 25 janvier 2010 nommant Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du service navigation de la Seine,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général ;

VU la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France;

VU la décision du 13 mai 2009 du directeur général de Voies navigables de France, modifiant la décision portant délégation de pouvoir du 3 mars 2009 ;

VU la décision du 3 août 2009 du directeur général de Voies navigables de France, modifiant la décision portant délégation de pouvoir du 3 mars 2009 ;

SUR proposition du secrétaire général du Service navigation de la Seine, Direction interrégionale du bassin de la Seine

2, quai de Grenelle
75015 Paris Cedex15
téléphone 01 40 58 29 99
télécopie 01 45 78 08 57
www.vnf.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de Finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124, RCS Béthune TGI B 552017303, code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siren 552017303
compte bancaire : agent comptable secondaire de Paris,
ouvert à la recette des finances de Paris n° 0004400 9217.16
Service mis à disposition par le Ministère de l'Équipement, des Transports,
de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint, directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau

à l'effet de signer, tous les actes ou documents administratifs dans les matières et limites suivantes :

- a) autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage, en application de l'article 62 du décret du 6 février 1932 susvisé,
- b) tout acte ou décision en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail,
- c) tout ordre de mission aux agents placés sous leur autorité et tout état de frais correspondants,
- d) action en justice, en cas d'urgence,
- e) tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges,
- f) toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial,
- g) en cas d'urgence, toute décision de modification (annulation, modification des dates ou de la durée) des périodes de chômages et toute décision visant à assurer la publicité aux usagers,
- h) en cas d'urgence, toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, chômage sur une voie connexe,...), soit à une restriction temporaire du niveau de service ou un arrêt de navigation à la suite d'un événement (incident ou accident sur le réseau),
- i) tout acte ou décision relatif à la désignation des membres des jurys de concours, de marchés de maîtrise d'œuvre hors concours et de marchés de conception-réalisation, pour les marchés des services mis à la disposition de Voies navigables de France.

Article 2 :

En mon absence ou en cas d'empêchement ainsi que celle de M. Patrice CHAMAILLARD, délégation est donnée à M. Éric VILBE à l'effet de signer les actes ou documents administratifs visés à l'article 1.a) à 1.f) et 1.i).

Article 3 :

En mon absence ou en cas d'empêchement ainsi que celles de Messieurs Patrice CHAMAILLARD, Éric VILBE, délégation est donnée à M. Alexandre GUERINI à l'effet de signer les actes ou documents administratifs visés à l'article 1.a) à 1.d) et 1.i).

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à M. Stanislas DE ROMEMONT, chef du service Gestion de la Voie d'Eau, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.b), 1.c) 1.g) et 1.h) du présent arrêté.

Article 5 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs d'arrondissement et à leurs adjoints désignés ci-dessous à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.a) à 1.c) et 1.h), :

- M. Georges BORRAS, chef de l'arrondissement des Boucles de la Seine
- M. Claude STREITH, adjoint au chef de l'arrondissement des Boucles de la Seine

- M. Jérôme WEYD, chef de l'arrondissement Seine-Amont
- M. Frederic ARNOLD, adjoint au chef de l'arrondissement Seine-Amont

- M. Yves BRYGO, chef de l'arrondissement Picardie
- M. Jean-Michel BERGERE, adjoint au chef de l'arrondissement Picardie

- M. Michel GOMMEAUX, chef de l'arrondissement Champagne

Article 6 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs de services, aux chefs de subdivisions territoriales ainsi qu'à leurs adjoints et au chefs de bureaux désignés à l'annexe I, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.a) à c).

Article 7 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs de services ainsi qu'à leurs adjoints et aux chefs de subdivisions techniques, aux chefs d'unité ainsi qu'aux chefs de bureaux désignés à l'annexe II, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1.b) et 1.c).

Article 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 4 et 5, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par M. Jean-Baptiste MAILLARD, chef du Service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine. Cette décision portant sur cette désignation fera l'objet d'une publication au Bulletin officiel de Voies Navigables de France.

Article 9 :

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 22 juillet 2011.

Article 10 :

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction interrégionale du bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le **25 OCT. 2011**

**Le Directeur interrégional du bassin de la Seine
de Voies Navigables de France,**



Jean-Baptiste MAILLARD

ANNEXE I

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Claude DENET	Chef du service du développement et des affaires domaniales
M. Antoine VALLEE	Chef du pôle gestion
Mme Christine LEBOUTTE	Chef du bureau du domaine public fluvial

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

M. Manuel MARTINEZ	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Serge COYARD	Adjoint au chef de la subdivision de Suresnes
M. Mathieu GICQUEL	Chef de la subdivision de Pontoise
M. Michel PELLET	Adjoint au chef de la subdivision de Pontoise
M. Alain DUFLOT	Chef de la subdivision d'Amfreville
M. Max PICARD	Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. Pierre DUBRULLE	Chef du pôle administratif
M. Bertrand BILLET	Chef du pôle Aménagement et Domaine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ	Chef de la subdivision de Joinville
M. Olivier MONFORT	Adjoint au chef de la subdivision de Joinville
M. Gilles GUILLERMIN	Adjoint au chef de la subdivision de Joinville
M. Rémy IMBERT	Chef de la subdivision de Paris
M. Guy ANDRIOT	Adjoint au chef de la subdivision de Paris
M. Frédéric GRENOT	Chef de la subdivision de Melun
M. Thierry PICOI	Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Patrice CHAMPION	Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Lionel CHARTIER	Chef de la subdivision de Sens
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Jean SERRIER	Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Patrick FENOLL	Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Frédéric BALAZARD	Chef de la subdivision de Meaux
M. Frédéric SANNIE	Adjoint au chef de la subdivision de Meaux
Mme François LAW-YAN-LAM	Chef du bureau administratif

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Brice MORICEAU
M. Jean-Philippe GRANDIN

Chef de la subdivision de Compiègne
Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne

M. Bernard WLODARCZIK
M. Franck DAIMASSE

Chef de la subdivision de Péronne
Adjoint au chef de la subdivision de Péronne

M. Bernard CHANTRELLE
Mme Marie-Thérèse VERON

Chef de la subdivision de Saint-Quentin
Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin
(par intérim)

M. Joël NOISETTE

Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin
(par intérim)

M. Philippe CIUBILEAU

Chef du bureau administratif

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Nathalie LABONDE

Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne
par intérim (A compter du 1er octobre 2011)

Mme Virginie HONNONS
M. Thierry GIVRY

Chef de la subdivision de Château-Thierry
Contrôleur de Mont-Saint-Père

M. Laurent HERMIER
M. Vincent TRITON

Chef de la subdivision de Rethel
Adjoint au chef de la subdivision de Rethel

Mme Martine DELOZANNE

Responsable du bureau administratif et comptabilité

ANNEXE II

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

M. Rémy PIEDVACHE

Responsable de la mission « Qualité Sécurité
Management »

M. Thierry PERSINET

Animateur de la mission « Qualité Sécurité
Management »

M. Patrick GUILLET

Animateur de la mission « Qualité Sécurité
Management »

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Sarah SANANES

Chef de la subdivision Politique Technique

Mme Christèle COIFFARD

Chef de la subdivision Bathymétrie et Signalisation

SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

M. Hugues LACOURT	Chef du service Techniques de la Voie d'Eau
M. Eric VACHET	Adjoint au Chef du service Techniques de la Voie d'Eau
M. Éric SIMON	Chef du bureau administratif
Mme Eve MACHIELART	Chef de la Direction d'Investissement, Études et Méthodes
Mme Emilie LEMAIRE	Chef de la subdivision Études et Grands Travaux 1
Mme Morgane SANCHEZ	Chef de la subdivision Études et Grands Travaux 2
Mme Anaïs LUQUEDEY	Chef de la subdivision Études et Grands Travaux 3
M. Guillaume MAILFERT	Chef de la subdivision Études et Grands Travaux 4
M. Benjamin AIRAUD	Chef de la Mission Petite Seine à Grand Gabarit

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Bertrand NEVEUX	Chef du pôle développement
--------------------	----------------------------

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE SEINE

M. Guillaume ANDRE	Chef de l'unité Gestion Technique des Infrastructures
M. Olivier SIGAULT	Chef de la subdivision Ingénierie et Signalisation
Mme Marina LABEYLIE	Chef de l'agence de développement de la voie d'eau
Mme Gaelle GAMBLIN	Adjointe au chef de l'agence de développement de la voie d'eau

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

Mme Vanessa MINARD	Chef de la subdivision politiques techniques
M. Guillaume TOLLIS	Chef du bureau Études et Travaux
M. Michel LEFEVRE	Chef de l'agence de développement de St Mammès

ARRONDISSEMENT PICARDIE

Mme Virginie FLAQUET-LACOUX	Chef du bureau Programmation et Exploitation
M. Mathieu GALIANA	Chef de la subdivision Études Techniques
M. Didier GUILE	Chef de l'agence de développement de Compiègne

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Éric ZUCCARI

Chef de la subdivision technique

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef du pôle Domaine-Développement

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

(Convention d'Occupation et d'Usage Temporaire)

Le Directeur interrégional du bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

VU le code des transports,

direction
interrégionale
du bassin
de la Seine

VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure, modifié,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies Navigables de France,

VU le décret n°91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

VU le décret du 28 juin 2010 nommant Monsieur Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

VU l'arrêté ministériel en date du 25 janvier 2010 nommant Monsieur Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du Service Navigation de la Seine,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies Navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au directeur général;

VU la décision du 3 mars 2009 modifiée du directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France,

SUR proposition du secrétaire général du Service navigation de la Seine, Direction interrégionale du bassin de la Seine,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint, directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau, afin de prendre, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de la circonscription de la Direction Interrégionale du Bassin de la Seine, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies Navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice CHAMAILLARD la délégation consentie à l'article premier est exercée dans les mêmes conditions par M. Claude DENET, chef du service du développement et des affaires domaniales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Patrice CHAMAILLARD et Claude DENET, la délégation consentie à l'article premier est exercée dans les mêmes conditions par Mme Christine LEBOUTTE, chef du bureau du domaine public fluvial et par M. Antoine VALLEE, chef du Pôle gestion.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux chefs d'arrondissements territoriaux nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de M. le directeur interrégional du bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de celles-ci est inférieure ou égale à 20 000 € (vingt-mille euros).

M. Georges BORRAS
M. Jérôme WEYD
M. Yves BRYGO
M. Michel GOMMEAUX

Chef de l'Arrondissement des Boucles de la Seine
Chef de l'Arrondissement Seine-Amont
Chef de l'Arrondissement Picardie
Chef de l'Arrondissement Champagne

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'arrondissement, la délégation consentie à l'article 3 est exercée dans les mêmes conditions par leur adjoint respectif visé ci-dessous :

M. Claude STREITH
M. Jean-Michel BERGERE
M. Frederic ARNOLD

Adjoint au chef de l'arrondissement des Boucles de la Seine
Adjoint au chef de l'Arrondissement Picardie
Adjoint au chef de l'Arrondissement Seine-amont

Article 5 :

Délégation de signature est donnée aux chefs de subdivisions territoriales et à leurs adjoints nommément désignés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre des règlements et instructions en vigueur et dans la limite de leur circonscription, au nom de M. le directeur interrégional du bassin de la Seine de Voies Navigables de France, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires constitutives ou non de droits réels et aux conventions d'usage temporaire du domaine géré par Voies Navigables de France, portant sur une durée n'excédant pas 5 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, lorsque la redevance annuelle de ceux-ci est, en application des barèmes en vigueur, inférieure ou égale à 10 000 € (dix mille euros).

ARRONDISSEMENT DES BOUCLES DE LA-SEINE

M. Manuel MARTINEZ
M. Serge COYARD

Chef de la subdivision de Suresnes
Adjoint au chef de la subdivision de Suresnes

M. Mathieu GICQUEL
M. Michel PELLET
M. Sébastien PONS

Chef de la subdivision de Pontoise
Adjoint au chef de la subdivision de Pontoise
Responsable de l'unité domaniale

M. Alain DUFIOT
M. Max PICARD
M. Marc LABROUSSE
M. Bertrand BILLET
Mme Marina LABEYLIE
Mme Gaëlle GAMBLIN

Chef de la Subdivision d'Amfreville
Adjoint au subdivisionnaire
Responsable Unité domaine
Chef du pôle aménagement et domaine
Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau
Adjoint au chef de l'Agence de développement de la
voie d'eau

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ
M. Olivier MONFORT
M. Gilles GUILLERMIN

Chef de la Subdivision de Joinville
Adjoint au subdivisionnaire
Adjoint au subdivisionnaire

M. Frédéric BALAZARD
M. Frédéric SANNIE

Chef de la Subdivision de Meaux
Adjoint au subdivisionnaire

M. Frederic GRENOT
M. Thierry PICOT
M. Patrice CHAMPION
Mme Sandrine MICHOT

Chef de la Subdivision de Melun
Adjoint au subdivisionnaire
Adjoint au subdivisionnaire
Responsable de la gestion du domaine

M. Lionel CHARTIER
M. Frédéric FAVEERS
M. Jean SERRIER

Chef de la Subdivision de Sens
Adjoint au subdivisionnaire
Adjoint au subdivisionnaire

M. Pascal FAVIER
M. Patrick FENOLL

Chef de la Subdivision de Nogent-sur-Seine
Adjoint au subdivisionnaire

M. Rémy IMBERT
M. Guy ANDRIOT

Chef de la Subdivision de Paris
Adjoint au subdivisionnaire

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Brice MORICEAU
M. Jean-Philippe GRANDIN

Chef de la Subdivision de Compiègne
Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne

M. Bernard WLODARCZIK
M. Franck DALMASSE

Chef de la Subdivision de Péronne
Adjoint au subdivisionnaire

M. Bernard CHANTRELLE
Mme Marie-Thérèse VERON

Chef de la Subdivision de Saint-Quentin
Adjoint au Chef de la subdivision de Saint-Quentin
(par intérim)
Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin
(par intérim)

M. Joël NOISETTE

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Nathalie LABONDE	Chef de la Subdivision de Châlons-en-Champagne
Mme Virginie HONNONS M. Thierry GIVRY	Chef de la Subdivision de Château-Thierry Contrôleur de Mont-Saint-Père
M. Laurent HERMIER M. Vincent TRITON	Chef de la Subdivision de Rethel Adjoint au subdivisionnaire
M. Robert OTTO-LOYAS	Chef du pôle Domaine-Développement

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 3 à 5, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par M. Jean-Baptiste MAILLARD, chef du Service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine. La décision portant sur cette désignation sera publiée au Bulletin officiel de Voies navigables de France.

Article 7 :

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 22 juillet 2011.

Article 8 :

Le secrétaire général du Service navigation de la Seine, Direction interrégionale du bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Fait à Paris, le **25 OCT. 2011**

**Le Directeur interrégional du bassin de la Seine
de Voies Navigables de France,**



Jean-Baptiste MAILLARD

Décision portant délégation de signature et désignation d'ordonnateurs secondaires délégués

Le Directeur interrégional du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France,

VU le code des transports,

VU le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies Navigables de France, notamment les articles 16 et 27-1,

VU le décret n°62-1587 du 29 novembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique,

VU le décret n°91-797 du 20 août 1991 relatif aux recettes instituées au profit de VNF par l'article 124 de la loi des finances pour 1991,

VU le décret du 5 février 2009 nommant M. Alain GEST, président du conseil d'administration de Voies navigables de France,

VU le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

VU l'arrêté ministériel en date du 25 janvier 2010 nommant M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du Service navigation de la Seine,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général ;

VU la décision du 3 mars 2009 modifiée du directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France ;

SUR proposition du secrétaire général du Service navigation de la Seine, Direction interrégionale du bassin de la Seine,

DECIDE

Article 1er :

Délégation est donnée à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint, directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice CHAMAILLARD, la délégation consentie à l'article 1 est exercée dans les mêmes conditions par :

- M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général ;
- M. Alexandre GUERINI, personnel SETRA, cadre D, adjoint au secrétaire général.

Article 3 :

Délégation est donnée à :

- M. Claude DENET, chef du Service du Développement et des Affaires Domaniales

à l'effet de signer les pièces relatives aux dépenses en matière d'aides aux transports ainsi que les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DENET, la délégation de signature consentie à l'article 3, concernant les pièces de liquidation de recettes de toutes natures, y compris les pièces d'ordonnement de recettes concernant les redevances et les indemnités dues au titre des installations flottantes, est exercée dans les mêmes conditions par :

- Mme Christine LEBOUTTE, chef du bureau du domaine public fluvial.

Article 5 :

Délégation est donnée aux responsables d'unités visés en annexe I, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 90 000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur ;

- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 6 :

Délégation est donnée aux responsables d'unités visés en annexe II, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 20 000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur ;
- les pièces de liquidation de dépenses et de recettes de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 7 :

Délégation est donnée aux personnes visées en annexe III, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les engagements juridiques, matérialisés par des bons ou lettres de commande dont le montant est inférieur à 4000 euros, sous réserve d'une délégation de signature en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur.

Article 8 :

Délégation est donnée aux chefs d'agences désignés ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation de recettes de toutes natures :

- | | | |
|---------------------|---|---|
| – M. Michel LEFEVRE | ⇒ | Chef d'agence de Saint-Mammès |
| – M. Bernard LEGER | ⇒ | Chef du centre de gestion du transport fluvial de Saint-Quentin |

Article 9 :

Délégation est donnée à :

- M. Jean-Marc RIGAUD, ingénieur des TPE, chef du Centre Régional de Collecte et d'Édition (CRCE)

à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

- les propositions d'engagements comptables,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes et des dépenses.

Article 10 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc RIGAUD, la délégation prévue à l'article 9 est dévolue dans les mêmes conditions à :

- Mme Laurence LABOUTE , SA, adjointe au chef du CRCE

Article 11 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés aux article 5 à 7, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par M. Jean-Baptiste MAILLARD, chef du Service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine. La décision portant sur cette désignation sera publiée au Bulletin officiel de Voies navigables de France.

Article 12 :

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente délégation, en date du 22 juillet 2011.

Article 13 :

Le secrétaire général du Service navigation de la Seine, Direction interrégionale du bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

25 OCT. 2011

Fait à Paris, le

**Le Directeur interrégional du bassin de la Seine
de Voies Navigables de France,**



Jean-Baptiste MAILLARD

ANNEXE I

SECRETARIAT GENERAL

M. Rémy PIEDVACHE

Responsable de la mission « Qualité Sécurité Management »

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Stanislas DE ROMEMONT

Chef du service gestion de la voie d'eau

SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

M. Hugues LACOURT
M. Eric VACHET

Chef du service techniques de la voie d'eau
Adjoint au chef du Service Techniques de la voie d'eau

SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

M. Francis MICHON
Mme Emmanuelle FOUGERON

Chef du service sécurité des transports
Adjoint au chef du service sécurité des transports

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Claude DENET

Chef du service du développement et des affaires domaniales

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

M. Georges BORRAS
M. Claude STREITH

Chef de l'arrondissement Boucles de la Seine
Adjoint au chef de l'arrondissement Boucles de la Seine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Jérôme WEYD
M. Frederic ARNOLD

Chef de l'arrondissement Seine-Amont
Adjoint au chef de l'arrondissement Seine-Amont

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Yves BRYGO
M. Jean-Michel BERGERE

Chef de l'arrondissement Picardie
Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Michel GOMMEAUX
Mme Martine DELOZANNE

Chef de l'arrondissement Champagne
Responsable du bureau administratif

ANNEXE II

SECRETARIAT GENERAL

Mme Marie-Hélène DESERT-SIMON	Chef du bureau formation et concours
M. Jean-Marc RIGAUD Mme Laurence LABOUTE	Chef du bureau de la comptabilité centrale Adjointe au chef du bureau de la comptabilité centrale
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau des moyens généraux Chef suppléant du parc automobile
Mme BLASCO Marie-Thérèse	Chef du parc automobile
M. Frédéric LE PENNUISIC	Chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
Mme Catherine GUIHAL-JACQUOT Mme Corinne SPINER	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux Responsable de la communication

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Sarah SANANES	Chef de la subdivision politique technique
Mme Christèle COIFFARD M. Thierry VERDIER	Chef de la subdivision bathymétrie et signalisation Adjoint au chef de la subdivision bathymétrie et signalisation
M. Thierry BIAIS	Chef de la mission de la gestion du trafic et relation avec les usagers
M. Julien DIRIBARNE	Chargé de mission S.I.G et Environnement

SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

M. Éric SIMON	Chef du bureau administratif
Mme Eve MACHELART	Chef du pôle direction d'investissement, études et méthodes
Mme Emilie LEMAIRE	Chef de la subdivision études et grands travaux 1
Mme Morgane SANCHEZ	Chef de la subdivision études et grands travaux 2
Mme Anaïs LUQUEDEY	Chef de la subdivision études et grands travaux 3
M. Guillaume MAILFERT	Chef de la subdivision études et grands travaux 4
M. Benjamin AIRAUD	Chef de la mission Petite Seine à Grand Gabarit

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Antoine VALLEE	Chef du pôle gestion
Mme Christine LEBOUTTE	Chef du bureau du domaine public fluvial
M. Bertrand NEVEUX	Chef du pôle développement

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

M. Pierre DUBRULIE	Chef du pôle administratif
M. Manuel MARTINEZ M. Serge COYARD	Chef de la subdivision de Suresnes Adjoint au chef de la subdivision de Suresnes
M. Mathieu GICQUEL M. Michel PELLET	Chef de la subdivision de Pontoise Adjoint au chef de la subdivision de Pontoise
M. Alain DUFLOT M. Max PICARD	Chef de la subdivision d'Amfreville Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. Guillaume ANDRE M. Denis TONDU	Chef de l'unité de gestion technique des infrastructures Adjoint au chef de l'unité de gestion technique des infrastructures
M. Olivier SIGAULT	Chef de la subdivision ingénierie et signalisation
Mme Marina LABEYLIE	Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ M. Olivier MONFORT M. Gilles GUILLERMIN	Chef de la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Rémy IMBERT M. Guy ANDRIOT	Chef de la subdivision de Paris Adjoint au chef la subdivision de Paris
M. Frederic GRENOT M. Thierry PICOT M. Patrice CHAMPION	Chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Lionel CHARTIER M. Frédéric FAVEERS M. Jean SERRIER	Chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER M. Patrick FENOLL	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Frédéric BALAZARD M. Frederic SANNIE	Chef de la subdivision de Meaux Adjoint au chef de la subdivision de Meaux
Mme Françoise LAW-YAN-LAM	Chef du bureau administratif
Mme Vanessa MINARD	Chef de la subdivision politiques techniques

M. Guillaume TOLLIS

Chef du bureau études et travaux

M. Marc BERTHE

Adjoint au chef du bureau études et travaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Philippe CHUBILEAU

Chef du bureau administratif

M. Brice MORICEAU

Chef de la subdivision de Compiègne

M. Jean-Philippe GRANDIN

Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne

M. Bernard WLODARCZIK

Chef de la subdivision de Péronne

M. Franck DALMASSE

Adjoint au chef de la subdivision de Péronne

M. Bernard CHANTRELLE

Chef de la subdivision de Saint-Quentin

Mme Marie-Thérèse VERON

Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin
(par intérim)

M. Joël NOISETTE

Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin
(par intérim)

M. Mathieu GALIANA

Chef du bureau études techniques

M. Yannick LAISIS

Adjoint au chef du bureau études techniques

Mme Virginie FLAQUET-LACOUX

Chef du bureau Programmation et Exploitation

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Nathalie LABONDE

Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne

Mme Virginie HONNONS

Chef de la subdivision de Château-Thierry
Contrôleur de Mont-Saint-Père

M. Thierry GIVRY

M. Laurent HERMIER

Chef de la subdivision de Rethel

M. Vincent TRITON

Adjoint au chef de la subdivision de Rethel

M. Éric ZUCCARI

Chef de la subdivision technique

M. François-Xavier PAYER

Adjoint au chef de la subdivision technique

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Subdivision bathymétrie et signalisation

M. Paul BEGIN
M. Didier SELLIER

Hydrographe de la vedette BELGRAND
Hydrographe de la vedette PICARDIE

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Bernard LEGER
M. Sylvain DUQUENNE

Responsable du centre de gestion du transport
fluvial à Saint-Quentin
Adjoint au responsable du centre de gestion du
transport fluvial à Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Pôle administratif

M. Slimane TLEMSANI

Responsable du magasin

Unité gestion technique des infrastructures :

M. Philippe GRU
M. Pascal TREHOUT

Adjoint automatisme
Responsable des pontons

Agence de développement de la voie d'eau :

Mme Gaëlle GAMBLIN

Adjointe au chef de l'agence de Développement des
Boucles de la Seine

Subdivision de Suresnes :

M. Laurent NIQUET
M. François DROIN

Responsable de l'unité exploitation des ouvrages
Adjoint au responsable de l'unité exploitation des
ouvrages

Subdivision de Pontoise :

M. Laurent PRIGENT
M. Michel CARRIERE

Co-responsable de l'unité exploitation des ouvrages
Co-responsable de l'unité d'exploitation des
ouvrages

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

Subdivision de Joinville

Mme Rachel BAUMGARTNER
M. Hervé WILMORT

Responsable secteur Seine
Responsable secteur Marne

Subdivision de Melun

M. Pascal GREGOIRE
M. Oswald DECLOMESNIL

Responsable secteur amont
Responsable maintenance secteur aval

Subdivision de Nogent-sur-Seine

Mme Corinne TROCHAIN
M. Richard MARCHAL
M. Dominique NOLIN

Responsable secteur Nogent
Responsable ateliers
Responsable secteur Circonscription Bray

Subdivision de Sens

M. Bruno DEPERRIAUX
M. Christian LAFOLLY

Responsable secteur aval Villeneuve (par intérim)
Responsable maintenance

Subdivision de Paris

M. Xavier FROMAGEAU

M. Wilfried REMUS

Pôle sécurité de la navigation surveillance du
domaine public fluvial
Pôle aménagement et entretien du domaine

Subdivision de Meaux

M. Alain BERLIERE
M. Gérard MASAU

Responsable ateliers
Responsable secteur aval

ARRONDISSEMENT PICARDIE

Subdivision de Compiègne :

M. Arnaud DEVEYER
M. Bernard LEBRETON

Chargé d'études
Responsable de la circonscription de Soisson

Subdivision de Péronne :

M. Philippe DA COSTA MONTEIRO
M. Philippe KUC

Contrôleur
Responsable de la circonscription de Ham et Noyon

Subdivision de Saint-Quentin:

M. Arnaud VOIRET
M. Joël NOISETTE

Responsable des ateliers
Gestionnaire du canal de St Quentin, de l'Oise et de
l'Aisne

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Pôle domaine et développement

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef du pôle Domaine-Développement

Subdivision de Reims :

Mme Angélique GADOUIN
M. Étienne MARTINET

Responsable de l'entretien et de l'exploitation
Responsable de la circonscription de Bourg et
Comin

Subdivision de Château-Thierry :

M. Emmanuel CHOISY

Adjoint du responsable de la circonscription de
Damery

M. Jean-Claude POULET

Responsable de la circonscription de Mareuil sur Ay

Subdivision de Châlons-en-Champagne :

M. Mickaël DANA

Responsable de la circonscription de Condé sur
Marne

M. Laurent DAMPEYROU

Contrôleur

Subdivision Technique :

M. Francis LEAUTE

OPA – réceptionnaire - Antenne de Bourg et Comin



Décision portant délégation de signature en matière de représentation du pouvoir adjudicateur

Direction
interrégionale
du bassin
de la Seine

Le Directeur interrégional du bassin de la Seine de Voies Navigables de France

VU le code des transports,

VU le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure modifié,

VU le code des marchés publics,

VU le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié, portant statut de Voies Navigables de France,

VU le décret du 28 juin 2010 nommant M. Marc PAPINUTTI, directeur général de Voies navigables de France,

VU l'arrêté ministériel en date du 25 janvier 2010 nommant M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du Service navigation de la Seine,

VU la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 25 février 2009 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général ;

VU la décision du 3 mars 2009 modifiée du directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de pouvoir aux représentants locaux de Voies navigables de France;

SUR proposition du secrétaire général du Service navigation de la Seine, Direction interrégionale du bassin de la Seine,

2, quai de Grenelle
75015 Paris Cedex15
téléphone 01 40 58 29 99
télécopie 01 45 78 08 57
www.vnf.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'Etat.
Loi de Finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124, RCS Béthune TGI B 552017303, code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siren 552017303
compte bancaire : agent comptable secondaire de Paris,
ouvert à la recette des finances de Paris n° 0004400 9217.16
Service mis à disposition par le Ministère de l'Équipement, des Transports,
de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à :

- M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur en chef des Travaux Publics de l'Etat du 1er groupe, directeur adjoint et directeur de l'exploitation et de la modernisation du réseau,

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché quelqu'en soit le montant ;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché quelqu'en soit le montant.
- tout bon de commande de moins de 90 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros

Article 2 :

Délégation est donnée aux responsables ci-dessous, ainsi qu'aux chefs d'arrondissement, chefs de service et à leurs adjoints respectifs visés en annexe I :

- M. Éric VILBE, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, secrétaire général,
- M. Alexandre GUERINI, personnel SETRA, cadre D, adjoint au secrétaire général.

à l'effet de signer en mon nom, toute pièce dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT.
- tout bon de commande de moins de 90 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs des subdivisions et des bureaux ainsi qu'à leurs adjoints, dont les noms sont indiqués en annexe II, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT.
- Tout bon de commande de moins de 20 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et sous le contrôle hiérarchique des chefs de subdivision ou de leurs adjoints, aux agents, dont les noms sont indiqués en annexe III, dans les matières suivantes :

- conclusion de tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maître d'œuvre, d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT ;
- tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT;
- tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT.
- tout bon de commande de moins de 4 000 euros, émis dans le cadre des marchés à bons de commandes transversaux de plus de 90 000 euros.

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés aux article 3 et 4, la délégation de signature est exercée par la personne désignée par M. Jean-Baptiste MAILLARD, chef du Service navigation de la Seine et directeur interrégional du bassin de la Seine. La décision sera publiée au Bulletin Officiel de Voies navigables de France.

Article 6 :

La présente délégation annule et remplace, à compter de sa publication officielle, la précédente délégation, en date du 22 juillet 2011.

Article 7 :

Le secrétaire général du Service Navigation de la Seine, Direction interrégionale du bassin de la Seine, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin Officiel de Voies Navigables de France.

Fait à Paris, le **25 OCT. 2011**

**Le Directeur interrégional du bassin de la Seine
de Voies Navigables de France,**



Jean-Baptiste MAILLARD

ANNEXE I

SECRETARIAT GENERAL

M. Rémy PIEDVACHE

Responsable de la mission « Qualité Sécurité Management »

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

M. Stanislas DE ROMEMONT

Chef du service gestion de la voie d'eau

SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

M. Hugues LACOURT

M. Eric VACHET

Chef du service techniques de la voie d'eau
Adjoint au chef du Service Techniques de la voie d'eau

SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

M. Francis MICHON

Mme Emmanuelle FOUGERON

Chef du service sécurité des transports
Adjoint au chef du service sécurité des transports

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Claude DENET

Chef du service du développement et des affaires domaniales

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

M. Georges BORRAS

M. Claude STREITH

Chef de l'arrondissement Boucles de la Seine
Adjoint au chef de l'arrondissement Boucles de la Seine

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Jérôme WEYD

M. Frederic ARNOLD

Chef de l'arrondissement Seine-Amont
Adjoint au chef de l'arrondissement Seine-Amont

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Yves BRYGO

M. Jean-Michel BERGERE

Chef de l'arrondissement Picardie
Adjoint au chef de l'arrondissement Picardie

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

M. Michel GOMMEAUX

Mme Martine DELOZANNE

Chef de l'arrondissement Champagne
Responsable du bureau administratif

ANNEXE II

SECRETARIAT GENERAL

Mme Marie-Hélène DESERT-SIMON	Chef du bureau formation et concours
M. Jean-Marc RIGAUD Mme Laurence LABOUTE	Chef du bureau de la comptabilité centrale Adjointe au chef du bureau de la comptabilité centrale
M. Thierry LEBRETON	Chef du bureau des moyens généraux Chef suppléant du parc automobile
Mme BLASCO Marie-Thérèse	Chef du parc automobile
M. Frédéric LE PENNUISIC	Chef du bureau techniques réseaux et applications informatiques
Mme Catherine GUIHAL-JACQUOT Mme Corinne SPINER	Chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux Responsable de la communication

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Mme Sarah SANANES	Chef de la subdivision politique technique
Mme Christèle COIFFARD M. Thierry VERDIER	Chef de la subdivision bathymétrie et signalisation Adjoint au chef de la subdivision bathymétrie et signalisation
M. Thierry BIAIS	Chef de la mission de la gestion du trafic et relation avec les usagers
M. Julien DIRIBARNE	Chargé de mission S.I.G et Environnement

SERVICE TECHNIQUES DE LA VOIE D'EAU

M. Éric SIMON	Chef du bureau administratif
Mme Eve MACHELART	Chef du pôle direction d'investissement, études et méthodes
Mme Emilie LEMAIRE	Chef de la subdivision études et grands travaux 1
Mme Morgane SANCHEZ	Chef de la subdivision études et grands travaux 2
Mme Anaïs LUQUEDEY	Chef de la subdivision études et grands travaux 3
M. Guillaume MAILFERT	Chef de la subdivision études et grands travaux 4
M. Benjamin AIRAUD	Chef de la mission Petite Seine à Grand Gabarit

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Antoine VALLEE	Chef du pôle gestion
Mme Christine LEBOUTTE	Chef du bureau du domaine public fluvial
M. Bertrand NEVEUX	Chef du pôle développement

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

M. Pierre DUBRULLE	Chef du pôle administratif
M. Manuel MARTINEZ	Chef de la subdivision de Suresnes
M. Serge COYARD	Adjoint au chef de la subdivision de Suresnes
M. Mathieu GICQUEL	Chef de la subdivision de Pontoise
M. Michel PELLET	Adjoint au chef de la subdivision de Pontoise
M. Alain DUFLOT	Chef de la subdivision d'Amfreville
M. Max PICARD	Adjoint au chef de la subdivision d'Amfreville
M. Guillaume ANDRE	Chef de l'unité de gestion technique des infrastructures
M. Denis TONDU	Adjoint au chef de l'unité de gestion technique des infrastructures
M. Olivier SIGAULT	Chef de la subdivision ingénierie et signalisation
Mme Marina LABEYLIE	Chef de l'Agence de développement de la voie d'eau

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

M. Ronan ROUÉ	Chef de la subdivision de Joinville
M. Olivier MONFORT	Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Gilles GUILLERMIN	Adjoint au chef la subdivision de Joinville
M. Rémy IMBERT	Chef de la subdivision de Paris
M. Guy ANDRIOT	Adjoint au chef la subdivision de Paris
M. Frederic GRENOT	Chef de la subdivision de Melun
M. Thierry PICOT	Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Patrice CHAMPION	Adjoint au chef de la subdivision de Melun
M. Lionel CHARTIER	Chef de la subdivision de Sens
M. Frédéric FAVEERS	Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Jean SERRIER	Adjoint au chef de la subdivision de Sens
M. Pascal FAVIER	Chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Patrick FENOLL	Adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine
M. Frédéric BALAZARD	Chef de la subdivision de Meaux
M. Frederic SANNIE	Adjoint au chef de la subdivision de Meaux
Mme Françoise LAW-YAN-LAM	Chef du bureau administratif
Mme Vanessa MINARD	Chef de la subdivision politiques techniques

M. Guillaume TOLLIS

Chef du bureau études et travaux

M. Marc BERTHE

Adjoint au chef du bureau études et travaux

ARRONDISSEMENT PICARDIE

M. Philippe CHUBILEAU

Chef du bureau administratif

M. Brice MORICEAU

Chef de la subdivision de Compiègne

M. Jean-Philippe GRANDIN

Adjoint au chef de la subdivision de Compiègne

M. Bernard WLODARCZIK

Chef de la subdivision de Péronne

M. Franck DALMASSE

Adjoint au chef de la subdivision de Péronne

M. Bernard CHANTREILLE

Chef de la subdivision de Saint-Quentin

Mme Marie-Thérèse VERON

Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin
(par intérim)

M. Joël NOISETTE

Adjoint au chef de la subdivision de Saint-Quentin
(par intérim)

M. Mathieu GALIANA

Chef du bureau études techniques

M. Yannick LAISIS

Adjoint au chef du bureau études techniques

Mme Virginie FLAQUET-LACOUX

Chef du bureau Programmation et Exploitation

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Mme Nathalie LABONDE

Chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne

Mme Virginie HONNONS

Chef de la subdivision de Château-Thierry

M. Thierry GIVRY

Contrôleur de Mont-Saint-Père

M. Laurent HERMIER

Chef de la subdivision de Rethel

M. Vincent TRITON

Adjoint au chef de la subdivision de Rethel

M. Éric ZUCCARI

Chef de la subdivision technique

M. François-Xavier PAYER

Adjoint au chef de la subdivision technique

ANNEXE III

SERVICE GESTION DE LA VOIE D'EAU

Subdivision bathymétrie et signalisation

M. Paul BEGIN
M. Didier SELLIER

Hydrographe de la vedette BELGRAND
Hydrographe de la vedette PICARDIE

SERVICE DU DEVELOPPEMENT ET DES AFFAIRES DOMANIALES

M. Bernard LEGER
M. Sylvain DUQUENNE

Responsable du centre de gestion du transport
fluvial à Saint-Quentin
Adjoint au responsable du centre de gestion du
transport fluvial à Saint-Quentin

ARRONDISSEMENT BOUCLES DE LA SEINE

Pôle administratif

M. Slimane TLEMSANI

Responsable du magasin

Unité gestion technique des infrastructures :

M. Philippe GRU
M. Pascal TREHOUT

Adjoint automatisme
Responsable des pontons

Agence de développement de la voie d'eau :

Mme Gaëlle GAMBLIN

Adjointe au chef de l'agence de Développement des
Boucles de la Seine

Subdivision de Suresnes :

M. Laurent NIQUET
M. François DROIN

Responsable de l'unité exploitation des ouvrages
Adjoint au responsable de l'unité exploitation des
ouvrages

Subdivision de Pontoise :

M. Laurent PRIGENT
M. Michel CARRIERE

Co-responsable de l'unité exploitation des ouvrages
Co-responsable de l'unité d'exploitation des
ouvrages

ARRONDISSEMENT SEINE-AMONT

Subdivision de Joinville

Mme Rachel BAUMGARTNER
M. Hervé WILMORT

Responsable secteur Seine
Responsable secteur Marne

Subdivision de Melun

M. Pascal GREGOIRE
M. Oswald DECLOMESNIL

Responsable secteur amont
Responsable maintenance secteur aval

Subdivision de Nogent-sur-Seine

Mme Corinne TROCHAIN
M. Richard MARCHAL
M. Dominique NOLIN

Responsable secteur Nogent
Responsable ateliers
Responsable secteur Circonscription Bray

Subdivision de Sens

M. Bruno DEPERIAUX
M. Christian LAFOLLY

Responsable secteur aval Villeneuve (par intérim)
Responsable maintenance

Subdivision de Paris

M. Xavier FROMAGEAU
M. Wilfried REMUS

Pôle sécurité de la navigation surveillance du
domaine public fluvial
Pôle aménagement et entretien du domaine

Subdivision de Meaux

M. Alain BERLIERE
M. Gérard MASAU

Responsable ateliers
Responsable secteur aval

ARRONDISSEMENT PICARDIE

Subdivision de Compiègne :

M. Arnaud DEVEYER
M. Bernard LEBRETON

Chargé d'études
Responsable de la circonscription de Soisson

Subdivision de Péronne :

M. Philippe DA COSTA MONTEIRO
M. Philippe KUC

Contrôleur
Responsable de la circonscription de Ham et Noyon

Subdivision de Saint-Quentin:

M. Arnaud VOIRET
M. Joël NOISSETTE

Responsable des ateliers
Gestionnaire du canal de St Quentin, de l'Oise et de
l'Aisne

ARRONDISSEMENT CHAMPAGNE

Pôle domaine et développement

M. Robert OTTO-LOYAS

Chef du pôle Domaine-Développement

Subdivision de Reims :

Mme Angélique GADOVIN
M. Étienne MARTINET

Responsable de l'entretien et de l'exploitation
Responsable de la circonscription de Bourg et
Comin

Subdivision de Château-Thierry :

M. Emmanuel CHOISY

Adjoint du responsable de la circonscription de
Damery

M. Jean-Claude POULET

Responsable de la circonscription de Mareuil sur Ay

Subdivision de Châlons-en-Champagne :

M. Mickaël DANA

Responsable de la circonscription de Condé sur
Marne

M. Laurent DAMPEYROU

Contrôleur

Subdivision Technique :

M. Francis LEAUTE

OPA – réceptionnaire - Antenne de Bourg et Comin